

Langues vivantes, un terrain d'expérimentation du ministère. Danger !

LANGUES VIVANTES : UN EXEMPLE...A NE PAS SUIVRE

Depuis le début des années 2000, l'enseignement des langues vivantes fait l'objet d'attaques systématiques et de plus en plus graves. Tout cela n'est ni fortuit, ni sans conséquences pour les autres disciplines du second degré : à travers elles, se dessine peu à peu une stratégie de démantèlement de ce qui constitue l'essence même de l'École Républicaine.

Qu'il s'agisse des poncifs du type « on ne sait pas enseigner les langues en France » qu'on pensait dignes d'un autre âge et qui reviennent en force, cherchant un écho démagogique chez des parents et des élèves angoissés par l'avenir, afin de mieux discréditer les professeurs de langues et de plus facilement imposer des « réformes » dangereuses. Qu'il s'agisse des propos stupéfiants de maints représentants de l'Etat sur la nécessité de faire des choix en matière d'offre linguistique et de réduire à une portion qu'on ne peut même plus appeler congrue la quasi-totalité des langues enseignées en France et même le nombre de langues que peut apprendre un élève (en clair, 3, c'est trop...), le terme de diversification ayant été supplanté par celui de rationalisation.

Qu'il s'agisse des tentatives répétées depuis 2001 pour mettre en place, d'expérimentation chaotique en généralisation forcée, des groupes dits de compétences dont le véritable objectif -derrière une façade pédagogique- est de faire des économies sur le dos des élèves. Parce que, qui pourrait croire qu'en regroupant des élèves de classes et d'âges divers qui n'ont, qui plus est, pas le même nombre d'années d'apprentissage, ceux-ci ont à y gagner quelque chose ? Quel enseignant imaginant ce que cela donnerait dans sa propre discipline n'aurait pas l'impression qu'on marche sur la tête ?

Qu'il s'agisse enfin de la mise en place de « certifications » (et de l'appel d'offre qui l'accompagne) dont les buts non avoués sont le dynamitage du baccalauréat et la marchandisation possible des diplômes.

Tout cela montre que la stratégie gouvernementale va bien au-delà des langues vivantes : elle vise toutes les disciplines parce qu'elle cherche à brader le Service Public d'Education pour le remplacer par l'« offre » d'un socle commun synonyme de tri social accéléré et de renoncement à toute démocratisation de l'enseignement. C'est donc bien tous ensemble qu'il faut nous battre.

Catherine Piccuch



« Rénover l'enseignement des langues vivantes étrangères »

(extrait de la circulaire du 27 mars 2006) :

« Le plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères mis en place progressivement depuis la rentrée 2005 fait l'objet du décret n° 2005-1011 du 22 août 2005 pris en application de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005.

L'objectif essentiel de ce plan est de favoriser la maîtrise d'au moins deux langues par les élèves à l'issue de leur scolarité. Il s'agit de mieux les préparer à la mobilité européenne et à l'intensification des échanges internationaux. Il convient dans cette perspective d'améliorer les performances des élèves en langue et de privilégier l'apprentissage de l'oral.

Une circulaire sur l'enseignement des langues vivantes précisera le détail de l'ensemble des mesures qui fondent la cohérence de ce plan.

L'adoption du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) prévue par le décret précité implique le développement de nouveaux modes d'apprentissage des langues vivantes qui dépassent le schéma traditionnel d'organisation des groupes de langues par niveau de classe. La circulaire de rentrée 2005 préconisait l'implantation des groupes de compétence dans au moins un collège et un lycée par bassin de formation. Il convient désormais de les installer dans un nombre plus important d'établissements. Ces dispositifs, mis en place par quelques établissements dans chaque académie depuis quelques années, consistent à regrouper les élèves non plus en fonction du moment du début d'apprentissage de la langue, mais par groupes constitués en fonction des besoins des élèves dans les différentes activités langagières (compréhension et expression orales, compréhension et expression écrites). Il convient de faire connaître et de développer de manière significative ces modes d'organisation pédagogique en y associant étroitement les corps d'inspection territoriaux.

Extrait du projet de circulaire pour la rentrée 2007 :

« La rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères se poursuit. Les plans académiques de formation doivent permettre à tout enseignant de langue de bénéficier, au plus sur trois ans, d'une action de formation à l'enseignement des 4 compétences langagières et à leur évaluation. »

Certifications : le triomphe du libéralisme

PAR CATHERINE PIECUCH

Le SNES le dénonçait déjà à la rentrée 2005 : la loi Fillon (et son 2^{ème} décret d'application de juillet 2005) avait bien dans le collimateur la place des langues vivantes au sein du baccalauréat et l'externalisation prévisible de leur évaluation, des certifications spécifiques devant être « organisées conjointement avec des organismes sous convention avec l'Etat » et « prises en compte pour la délivrance des diplômes nationaux. »



Baccalauréat en danger !

L'« Audit Lycées », publié il y a quelques mois, a confirmé un premier aspect de nos analyses : la mise en cause des épreuves de langues au bac et leur remplacement par des certifications. Les rapporteurs de l'audit se posent en toutes lettres la question de l'utilité d'une coexistence des deux - bac et certifications - la certification « proposée à chaque étape de la scolarité ayant -pour eux- une autre lisibilité que les notes au bac » ! De quoi renvoyer dans les cordes tous ceux qui nous taxent d'exagération, de pessimisme... ou de rigidité idéologique...

L'« Audit Examens et Bac » à propos duquel De Robien vient de donner un premier avis enfonce un clou supplémentaire : il préconise, en effet, de réduire drastiquement le coût du bac en « externalisant certaines tâches »...

Marchandisation des diplômes

Enfin, le Ministère a lancé courant août (JO du 9/8/2006) deux appels d'offres visant « la fourniture d'une certification permettant d'attester au niveau de compétence atteint en anglais et en espagnol », la durée des marchés étant de 36 mois et leur fourniture s'accompagnant d'une prestation de formation associée au bénéfice du Ministère (qui autrement dit pourra vendre des services pédagogiques). Celui-ci a tranché fin décembre, mais à ce jour, nous ne connaissons pas sa décision. Quoi qu'il en soit, tout cela va dans le même sens : dynamiser le droit à un examen national, anonyme et... gratuit !

Le gouvernement espère là encore jouer avec les peurs et les angoisses : celles des parents et des élèves face au chômage et à un avenir incertain en leur faisant miroiter un « diplôme » supplémentaire - dont la validité est cependant, à la différence du bac, éphémère (2 à 3 ans en général); celles des enseignants de langues de plus en plus désespérés par les conditions d'exercice de leur métier en leur donnant l'illusion qu'ils contribuent à la « réussite » de leurs élèves.

Des enjeux financiers

En effet, les enjeux sont pour lui CONSIDÉRABLES.

En faisant prendre l'habitude d'un morcellement de l'évaluation, peu à peu se perd la référence au baccalauréat. Celui-ci disparaîtra alors d'autant plus facilement que la multiplication des évaluations en cours de formation l'aura fragilisé (TP/TPE /LV en STG...) et que des menaces réelles de contrôle en cours de formation pèsent sur d'autres disciplines, en particulier sur les épreuves facultatives au baccalauréat.

En remplaçant l'évaluation bac en LV par une multitude de certifications, il économisera des moyens financiers et en personnels... Ceux-ci pourront être ainsi affectés à d'autres tâches...

En assurant une prestation de formation associée, il s'octroiera en plus des rentrées financières...

Vers un enseignement à plusieurs vitesses

Enfin en promouvant à tout crin l'argument libéral du « chacun à son niveau », il remet fonda-

mentalement en cause le droit à une qualification élevée pour le plus grand nombre et accélère le tri social... ce d'autant plus vite que rien, absolument rien, dans les textes ne garantit la gratuité des dites certifications.

Toutes les dernières évolutions le prouvent : le secteur marchand se nourrit de la curée qu'est devenu le Service Public d'Education. La diminution des horaires d'enseignement et de soutien - toujours pilotée par les seuls arguments économiques - contribue à une panne de l'ascenseur social qui fait par ricochet les choux gras du « soutien » scolaire privé- ceci n'étant d'ailleurs possible que par le jeu des réductions d'impôts qui répondent elles à une idéologie et non à une volonté d'économie. La disparition programmée de l'Unss laissera elle aussi le champ libre aux structures payantes. Pour les LV, il existe depuis quelques années une multiplication de structures privées qui proposent des « cours », surtout à destination des plus petits, et prospèrent sur l'illusion parentale d'un bilinguisme possible. Avec les menaces qu'il fait lui-même peser sur l'enseignement des langues vivantes, le gouvernement a trouvé où allumer la mèche... D'ailleurs, certains organismes tels l'Institut Cervantès n'ont pas attendu pour proposer leurs services... payants. Finalement, c'est toujours la même logique, la même idéologie qui sont à l'oeuvre : faire miroiter une possibilité de s'en sortir par le haut pour les enfants de classes moyennes de plus en plus fragilisées... or rien n'est moins sûr- les classes populaires ayant, elles, déjà été sacrifiées sur l'autel du socle commun et du libéralisme triomphant.

Témoignage : groupes de compétence, une expérimentation en anglais dans un lycée de l'académie

PAR ANOUCK BONIN

Le lycée où j'enseigne expérimente les groupes de compétence depuis trois ans. Le projet fut à l'origine suggéré par un collègue d'espagnol et présenté comme une manière d'avoir des groupes allégés (24-25 élèves au lieu de 32-35). On a mis en avant également l'argument du travail en équipe, ce qui était un souhait de nombreux collègues de l'équipe d'anglais, beaucoup étant titulaires depuis moins de 3 ans. Mon erreur a été de ne pas avoir pris la mesure de ce que représente le projet cadre européen et les groupes de compétence.

Structure

8 classes de seconde sont concernées sur 14, réparties sur 2 heures (4 classes par heure et par LV1 / LV2). Il y a 6 profs d'anglais pour 4 classes. Les élèves et les profs ont deux blocs de 2 heures 3 fois par semaine :

- Pour les élèves : 2 heures de Langues vivantes à la suite, LV1, LV2
- Pour les profs : 2 heures à la suite avec 2 groupes différents

Les langues concernées par les groupes de compétence sont l'anglais, l'allemand et l'espagnol, les effectifs en italien, néerlandais et arabe étant insuffisants pour permettre la constitution de groupes de compétence.

Il n'y a plus de distinction LV1 / LV2, les élèves sont mélangés.

Aucun moyen supplémentaire n'a été dégagé par le Rectorat pour mettre en place l'expérimentation. Les moyens supplémentaires sont pris sur les fonds propres de l'établissement. Le seul geste du Rectorat a été de mettre à disposition de l'établissement 2 postes d'assistants en anglais, 1 en allemand et 1/2 en espagnol.

Les heures de concertation nécessaires ne sont pas prévues dans l'emploi du temps.

Pour mettre en place les groupes de compétence, l'administration de l'établissement a décidé de donner 3 heures groupe par semaine, sans dédoublement. Donc, il n'y a plus de modules et de dédou-

blements en anglais pour les classes qui expérimentent les groupes de compétence. Il n'y a plus que 3 heures / prof par semaine, au lieu de 4 heures / prof par semaine si les classes disposent de modules.

Chaque prof concerné en anglais est référent de 2 groupes. Il doit intervenir dans les réunions d'équipes pédagogiques et les conseils de classe des classes dont sont issus ces groupes.

Le fonctionnement des groupes est différent selon les langues.

La charge de travail

Pour alléger la charge de travail et pour des raisons d'ordre pratique, nous avons fait le choix de travailler sur des séquences communes avec des documents communs et une progression commune, en se fixant plus ou moins d'objectifs selon le niveau des groupes, avec pour base des « objectifs minimums ».

En effet, pour travailler en groupes de compétence, il faut faire des changements de groupes régulièrement dans l'année, et donc proposer des évaluations communes en même temps.

Différents problèmes se posent :

- Les profs n'ont pas la même façon de travailler,
- Ils n'ont pas les mêmes centres d'intérêts,
- Ils ne travaillent pas (et les groupes non plus) au même rythme, d'où la difficulté d'arriver au même moment en même temps.

La constitution des groupes

Il y avait à l'origine 3 changements de groupe dans l'année. Chaque prof commençait avec les groupes dont il était référent pour environ 3 semaines, le temps de faire les évaluations diagnostiques d'entrée en 2nde. Il y avait donc 1 premier changement début octobre, 1 autre fin décembre, et 1 dernier fin février, début mars.

Officiellement, la constitution des groupes se fait en fonction des besoins des élèves. On a pu noter une évolution des appellations officielles : de "groupes de compétence" à l'origine, on en est à "groupes de niveaux de compétence" aujourd'hui... En pratique, on ne peut nier qu'il s'agit plus ou



moins de groupes de niveaux.

Grande question : comment constituer les groupes? Notre inspecteur nous a suggéré de faire des groupes en fonction plus particulièrement des besoins en Compréhension Orale et Compréhension Ecrite. En pratique, le groupe qui a besoin de plus travailler la CO est relativement hétérogène. Il y a énormément d'élèves qui ont autant besoin de travailler la CE que la CO, ou qui sont aussi bons en CE qu'en CO, et dans ces cas là, les élèves sont répartis en fonction de leur niveau. Enfin, il y a beaucoup d'élèves pour qui il semble nécessaire de travailler la CE plus particulièrement, et qui sont aussi répartis en fonction de leur niveau. Les groupes sont constitués suite aux évaluations communes.

Pour un groupe CO, on travaille sur 2 documents sonores pour 1 document écrit. Pour un groupe CE, ce sera 2 documents écrits pour 1 sonore. Et pour 1 groupe CO / CE, ce sera autant de documents sonores que de documents écrits. Il est évident que Expression Orale et Expression Ecrite sont travaillées dans ces groupes.

Les difficultés pour les profs

La première découle de la constitution des groupes : il faut au moins 3 heures de réunion



quand il y a changement de groupes. Il faut répartir les élèves en prenant garde de n'oublier personne (il y a 250 élèves environ à gérer sur le dispositif).

Les réunions sont multipliées, le travail en équipe nécessaire. Nous avons la chance de bien nous entendre en anglais dans notre établissement. Ce n'est pas le cas partout...

Se pose aussi le problème des bulletins informatisés au moment des conseils de classe. Les groupes étant mélangés, chaque prof doit inscrire les notes et appréciations sur une fiche de suivi de l'élève. Ces fiches de suivi sont ensuite redistribuées aux profs référents qui tapent sur l'ordinateur les notes et appréciations, ce qui double la charge de travail.

Enfin, et c'est là le problème majeur, travailler avec des groupes de niveau est très difficile et décourageant souvent. Comment faire avancer les élèves dans un groupe faible, peu ou pas motivé, sans élément moteur ?

Les difficultés pour les élèves

Un élève peut avoir jusqu'à 4 profs différents dans l'année pour une même langue. En plus de s'adapter à la 2nde, ce qui est très difficile pour certains, ils doivent également s'adapter à 4 manières différentes de travailler.

Ils sont souvent perdus au moment des changements de groupe, malgré les informations. Et l'intégration au sein de différents groupes peut poser problème pour certains, qui ont déjà du mal à s'intégrer à leur groupe classe. Quelle motivation pour un élève qui se retrouve dans un groupe dont il se rend compte qu'il est faible ?

Problèmes

Le professeur a de réels problèmes de relations avec les groupes.

Il faut apprendre à connaître des élèves, mettre en place des méthodes et habitudes de travail 3 fois dans l'année. Il est difficile d'établir des liens quand il y a changement de groupe. Il y a toujours

une certaine période de flottement, plus ou moins longue, et donc une perte de temps, le temps que chacun s'habitue.

Il n'y a pas de dynamique de classe.

Un professeur ne peut pas organiser un voyage de classe. Un travail interdisciplinaire est également impossible. Les professeurs ne peuvent pas assurer un suivi efficace des élèves. Une fiche qui circule entre profs ne peut être considérée comme un suivi efficace. Si un parent veut rencontrer un professeur de langue, à qui s'adresse-t-il ?

Le prof de langue devient « potiche » lors des conseils de classe.

Comment émettre un avis sur un élève que l'on n'a pas en classe ? Le prof est lecteur de fiche de suivi... Et l'avis des profs de langue lors d'un conseil de classe a encore moins de poids qu'il n'en avait auparavant.

Aucun prof de langue ne peut être prof principal si des groupes de compétence sont mis en place.

Les emplois du temps des profs de langue sont alignés en barrettes pour les heures relatives aux groupes de compétence, ce qui pose le problème des vœux. Enfin, ne peut-on pas imaginer, suite à la mise en place des remplacements De Robien, que des proviseurs demandent la répartition des élèves d'un prof absent entre différents groupes, les emplois du temps étant alignés ?

Les professeurs de langue sont amenés à effectuer de nombreuses heures supplémentaires de concertation.

Quand celles-ci ne sont pas incluses dans l'emploi du temps, leur rémunération dépend des crédits disponibles dans l'établissement. Pour ma part, la première année, moins d'un tiers a été payé...

On a beaucoup parlé de groupes allégés, mais ce n'est plus forcément le cas. Cette année, un groupe d'allemand est à 28.

Se pose également le problème des certifications.

Certains profs sont tentés d'établir un certain profilage des élèves pour qu'ils réussissent ces certifications (sélection et entraînement spécifique).

En conclusion, cette année, je ne fais plus partie de ce dispositif.

J'ai une classe de 2nde hors dispositif groupe de compétence avec laquelle je peux mettre en place une progression et un suivi sur l'année, et je me sens beaucoup plus à l'aise, dans mon enseignement et dans mes relations avec eux. Nous avons mis en place, avec l'équipe pédagogique de cette classe, un travail interdisciplinaire qui apporte beaucoup de motivation.

J'ai cette année en terminale des élèves qui ont fait partie des groupes de compétence en 2nde, et ils ne sont pas meilleurs que les autres. Les seuls pour lesquels on note une différence, ce sont les élèves qui font partie de la section européenne, et qui ont donc plus d'heures de LV. Ce ne sont pas les groupes de compétence qui vont permettre aux élèves de s'améliorer en LV, mais bien un retour à des horaires qui permettent un réel travail, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.



ECHOS DU CAEN DU 21 DECEMBRE 2006

LES OPTIONS SELON LE RECTEUR DUBREUIL :

« Il n'est absolument pas prouvé que les options jouent un rôle dans la réussite scolaire des élèves. »

« J'ai d'ailleurs demandé aux proviseurs d'en réduire le nombre (...) notamment en LV3. »

« Les groupes de compétences en langues permettront d'ailleurs de le faire. »

Ceci a le mérite d'être clair.....